

# Sur le Vif



PEACE  
Groupe

Retrouvez nous sur [www.groupe-peace.com](http://www.groupe-peace.com)

NUMERO 32

Année 2009

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

L'actualité trimestrielle  
du Groupe PEACE

edito

L'été vient de tirer sa révérence. Les vacances ne sont plus que souvenirs, agréables je l'espère, et la rentrée est bien là avec son cortège habituel. Reprise du travail, rentrée des classes, taxes foncières et/ou d'habitation, avis d'imposition etc... avec en prime cette année la grippe A H1/N1.

Il faut espérer que la grande pandémie annoncée n'ait pas lieu, je fais parti de ceux qui n'y croient pas. Nos politiques ont pris l'habitude, après l'affaire du sang contaminé, de l'amiante, du vaccin pour l'hépatite B et j'en passe, d'ouvrir tout grand le parachute au nom du sacro saint « principe de précaution ». Ainsi maintenant, pour un rien, nos politiques affolent les populations et l'étranger regarde, les yeux écarquillés, ces mêmes politiques prévoir une catastrophe planétaire pour une grippe que tous les spécialistes ne cessent de décrire comme très contagieuse certes mais relativement bénigne.

Cependant, du fait du caractère très contagieux de cette grippe, je vous demande de suivre très scrupuleusement les consignes de précautions que vous avez tous reçu par courrier de la part de notre service Hygiène et Sécurité. De même, je vous renvoi à notre site internet ([www.groupe-peace.com](http://www.groupe-peace.com)) qui non seulement rappelle ces consignes et vous tiens quotidiennement informé de l'évolution de cette « pandémie » mais aussi sur lequel nous avons mis en ligne notre PCA (Plan de Continuation de l'Activité). Bonne lecture.

Lionel LAURENT

Responsable publication Cyril GRAFF

Comité de rédaction

Lionel LAURENT  
Christophe PERINO  
Marc PETRY

Avec la participation de Julie, Anne-Flora et Marc  
Tirage 700 exemplaires

Réalisation

CAPE COD  
14 rue Lentz  
L3509 DUDELANGE  
(00352) 26 52 29 22

SOMMAIRE

P.1 Actualités Générales

Edito

Formation de nos RSP

Information Grippe A

Actualité Filière Viande

P.2 Actualité Groupe PEACE

Actions sociales Groupe

Formation professionnelle

Votre avis nous intéresse

Constat d'assurance amiable

Cesatec s'affiche dans le médical

P.3 Actualité Groupe PEACE

Parc auto : changement de pneus

Mixités n°14 : l'automne arrive

Chassé croisé : Sabine chez TRADEVIA

Carnet rose

Carnet blanc

Site de production POUJOL (F)

P.4 Hygiène & Sécurité

Grippe A : s'informer ! nous informer !

Résultats Sécurité T1, T2 et T3 2009

Point Sécurité T3 2009

Résultats 6<sup>ème</sup> concours de dessin

Appel à candidature CHS-CT TRADEVIA

## GRIPPE A H1N1

Comme vous le savez, nous sommes confrontés à un risque de pandémie grippale de type A (H1/N1).

Nous avons mis en oeuvre des actions à la fois de prévention, de protection mais également d'information. A ce titre nous avons besoin de recueillir les informations concernant l'état de santé de nos collaborateurs en temps réel afin de pouvoir réagir au plus vite.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous prévenir dès lors que vous présentez vous ou vos proches des symptômes susceptibles d'être liés à la Grippe A, symptômes qui devront être confirmés par votre médecin traitant.

Si votre médecin estime la probabilité importante que la pathologie soit liée au virus A de type H1/N1 nous vous demandons de nous en avvertir immédiatement par téléphone au 03 87 64 67 14 (pour TRADEVIA) au 00352 52 30 37 (pour INTERMEAT Services) ou par mail : [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com).



Vous retrouverez l'ensemble de ces consignes et nos coordonnées sur le site [www.pandemie.groupe-peace.com](http://www.pandemie.groupe-peace.com).

Merci de votre compréhension et de votre participation.

## Actualité Filière Viande

«l'affaire» CHARAL METZ : la Direction répond !



**La Rédaction :** A chacun sa façon de faire pour détruire une filière, la filière viande en l'occurrence. Si une ville Belge (Cf. SLV n°31) instaure la journée végétarienne, d'autres, en France, utilise des vidéos cachées où les images volées et détournées manipulent la vérité.

La sté Charal (Groupe BIGARD) s'indigne contre les accusations de maltraitance envers les animaux

le 3 septembre 2009 la «L214», association végétarienne et végétalienne, a diffusé vendredi 28 août un film sur internet montrant des images clandestines de l'abattoir de Metz du groupe Charal.

Charal a conscience que les images tournées sont bouleversantes pour de nombreuses personnes. L'entreprise comprend tout à fait le choc qu'elles peuvent provoquer pour quiconque n'est pas habitué à voir les pratiques de ce métier difficile mais nécessaire.

Mais Charal affirme haut et fort que sur les images tournées clandestinement par L214, les animaux suspendus sont en phase de mort cérébrale, inconscients, et ne souffrent pas. (1). Ces propos sont officiellement confirmés par les services vétérinaires de l'Etat qui contrôlent leurs abattoirs en permanence.

La Direction des Services Vétérinaires (DSV 57) a rappelé la conformité de l'abattoir de Metz au regard de la réglementation et de protection animale.

Les derniers rapports d'inspection et courriers reçus de la DSV (Direction des Services Vétérinaires) précisent les éléments suivants :

- courrier DSV du 29/10/08 (un mois après le tournage de la vidéo clandestine) :
- abattoir «classé 1» suite aux différentes inspections 2008 = meilleure note possible au plan national; seuls 8 abattoirs sur 275 ont obtenus cette note en 2008 .

Charal tient aussi à rappeler qu'elle s'est engagée, depuis plusieurs années, pour le respect des règles de protection des animaux, notamment en ouvrant les portes de ses abattoirs à des associations et organismes de contrôles indépendants et objectifs qui défendent vraiment le droit des animaux.

L'entreprise Charal est proactive dans ce domaine et mène une politique de protection animale plus exigeante que celle imposée actuellement par la législation. Fidèle à ses valeurs d'entreprise responsable, Charal réitère son engagement en faveur du respect des animaux et des règles de protection animale.

L'image et la notoriété de Charal sont utilisées par L214 pour choquer en vue de mener un combat dont l'objectif déclaré est de « prôner l'abolition de la consommation de viande en France ».

(1) Les mouvements gesticulatoires des animaux suspendus montrés dans la vidéo clandestine sont des mouvements réflexes que l'on constate chez beaucoup d'espèces animales telles que la poule, le canard, les lézards, et qui n'expriment en aucun cas des signes de souffrance.

**La question est posée «Qui a intérêt à porter atteinte à notre filière de la sorte ?» Bien malin qui pourra répondre à cette question, chacun est libre de se faire sa propre opinion. Et chacun est libre de mettre ce qu'il veut dans son assiette.**

## Formation RSP

Entretien de professionnalisation



à lire en page 2

< Nous vous présentons sur cette photo le groupe de RSP ayant participé à la session de formation à Bourges les 2 et 3 octobre 2009.

# Formation

## Entretien Professionnel

Groupe PEACE



Les 25 et 26 septembre et le 2 et 3 octobre, deux sessions de formation ont été organisées pour les Responsables de Site de Production de la société TRADEVIA.



En effet, un accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 signé par les partenaires sociaux a créé l'obligation pour les entreprises de proposer, au minimum tous les deux ans, un entretien professionnel individuel consacré à la formation des salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Cet entretien professionnel a pour objet de permettre au salarié de réfléchir quant à son avenir professionnel. Ainsi sera abordé au cours de l'entretien, le projet professionnel du salarié, son souhait d'évolution dans son poste et/ou dans l'entreprise et les éventuels

besoins en formation ou les actions formatives nécessaires à la réalisation des deux points précédents.

Ces entretiens seront réalisés avec le supérieur hiérarchique direct de chaque salarié.

Les salariés concernés seront prévenus 15 jours à l'avance et recevront un document leur permettant de préparer cet entretien professionnel afin que celui-ci soit productif et pertinent.

Ces entretiens feront le lien avec tous les dispositifs de formation à l'intention des salariés comme le plan de formation annuel arrêté avec le Comité d'Entreprise qui comprend trois volets (adaptation au poste de travail (nouveaux arrivants + formation suite à un changement technologique ou autre), évolution et maintien dans l'emploi et le développement des compétences), le parcours de professionnalisation, le DIF (Droit Individuel à la Formation) et le CIF (Congé Individuel de Formation).

# Journaux Lumineux

CESATEC s'affiche dans le secteur médical



La société CESATEC a récemment équipé la Clinique Claude Bernard à Metz (Moselle) d'un panneau lumineux «full graphic» de dernière technologie.

L'installation a été réalisée avec succès et grand soin par nos techniciens.

La société CESATEC poursuit ces efforts pour apporter à ses clients de nouvelles solutions pour dynamiser leur communication.

Nous souhaitons que les démarches commerciales engagées portent leurs fruits afin de renforcer le carnet de commandes actuel.

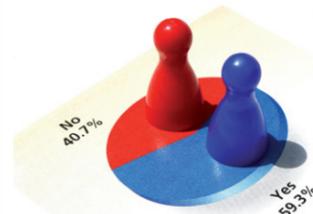


A cette occasion nous en profitons pour vous présenter le nouveau catalogue produits de la société CESATEC, n'hésitez pas à consulter le site [www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr).

# Actions Sociales

## Fête de fin d'année

Groupe PEACE



Les élections pour renouveler nos membres délégués du personnel et nos membres du Comité d'Entreprise TRADEVIA ont débuté. Elles s'achèveront mi octobre 2009.

Les nouveaux membres élus auront, entre autres, à choisir le colis de fin d'année tant sous sa forme que son contenu.

Ils devront également étudier le renouvellement des actions sociales déjà en place, telles que les chèques pour le Noël des enfants des salariés du groupe et le choix du cadeau annuel des salariés.

Pour rappel, l'ensemble des actions sociales mises en place sur la société TRADEVIA sont automatiquement reconduites par la Direction sur l'ensemble des sociétés du groupe P.E.A.C.E.

# Que faire ?

## Constat d'assurance

Groupe PEACE



Certains d'entre vous ont été ou seront (malheureusement) amenés à remplir un constat amiable d'assurance après un accrochage avec un tiers.

Notre objectif est de vous en dire un peu plus sur le fonctionnement de ce document très simple d'utilisation.

Le constat amiable est un document facilitant le règlement d'un sinistre automobile et dont nous conseillons l'utilisation systématique (même en cas d'accident sans tiers).

Il vous permet, en cas de sinistre, de remplir vos différentes obligations déclaratives sur un seul et même document. De plus, il est le document de base de l'application de plusieurs conventions (dont la convention CGIRSA qui est le document de référence inter-compagnies en matière d'accident de la route)

LE CONSTAT AMIABLE EST UN DOCUMENT OFFICIEL IRREVOCABLE : Une fois signé par les deux conducteurs impliqués, il ne peut plus (et ne doit pas) être modifié. C'est à partir des renseignements qui y sont contenus que seront déterminées les responsabilités.

Si il est mal rempli, avec des erreurs ou des oublis, la responsabilité de l'accident peut vous être imputée à tort et vous faire perdre une partie de votre bonus.

Conformément au Code des Assurances (Art L113-2), vous êtes obligé «de donner avis à l'assureur» dès que vous avez connaissance d'un sinistre de nature à mettre en jeu la garantie (au plus tard dans les 5 jours pour un accident; en cas de vol, le délai de déclaration est ramené à 24 heures). La forme de la déclaration n'est pas précisée, mais cette formalité permet de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

Votre déclaration doit:

- Mentionner les circonstances de l'accident et ses conséquences connues
- Préciser l'identification des victimes, de leur (s) véhicule (s), et indiquer le nom et l'adresse des témoins

**VOUS N'AVEZ PAS A RECONNAITRE VOTRE RESPONSABILITE, NI A TRANSIGER AVEC L'AUTRE AUTOMOBILISTE OU LA (LES) VICTIME(S) (ART L124-2 DU CODES DES ASSURANCES)**

En d'autres termes, en cas de désaccord, plutôt que d'essayer de convaincre l'autre automobiliste, ayez le réflexe de chercher des témoins de l'accident, ce sont eux qui corroboreront vos déclarations. (Notez bien leurs coordonnées sur le constat amiable)

C'est une attitude que l'on peut voir tous les jours dans les rues: combien de personnes énervées en «viennent aux mains» au nom du: «j'ai raison vous avez tort» ?

Inutile de s'énerver, il suffit simplement de remplir calmement le constat amiable étape par étape (il décrit des circonstances: ce sont des faits, et non des avis...). C'est ce document qui nous permettra d'établir les responsabilités de chacun et non l'issue d'un pugilat...)

En théorie tout est important dans le constat amiable. Dans la pratique, il est souhaitable de compléter, en priorité, 3 informations importantes qui détermineront les responsabilités. Ce sont:

**LES CROIX, PUIS LE DESSIN, ET LES OBSERVATIONS**  
(Bien évidemment les informations administratives relatives aux personnes impliquées sont déjà complétées...)

**VOTRE AVIS nous intéresse**

Donnez nous votre avis sur le contenu de notre journal interne afin de toujours mieux vous informer.  
par courrier ou par mail : [slv@groupe-peace.com](mailto:slv@groupe-peace.com)

**<<<<< Comment bien remplir son constat**

**RUBRIQUE 3** Blessés : s'il y a des blessés, même légers, cochez la case «oui», précisez les forces de l'ordre et indiquez-le au verso.

**RUBRIQUE 4** Dégâts matériels autres que ceux des véhicules A et B (ex : dégâts causés à un 3<sup>e</sup> véhicule, à un poteau, à un mur...): indiquez-le ici et précisez en la nature exacte dans la case «observations».

**RUBRIQUE 5** Témoins : faites figurer l'identité et les coordonnées des témoins. S'il n'y en a pas, précisez : «pas de témoins». Attention! Le témoignage de personnes telles que les passagers des véhicules impliqués, les membres de la famille... n'a qu'une valeur indicative.

**RUBRIQUE 7** Remarque de l'autre conducteur : faites lui remplir cette partie s'il a une remorque attelée. Attention, le n° d'immatriculation est différent de celui du véhicule si la remorque fait plus de 500 kg. Demandez alors la carte grise de celle-ci ainsi que l'attestation d'assurance.

**RUBRIQUE 10** Point de choc : mentionnez le point de choc initial par une seule et unique flèche sans détailler ici, les dégâts apparents.

**RUBRIQUE 11** Dégâts apparents : indiquez les dégâts visibles. Précisez «sous réserve d'expertise».

**RUBRIQUE 12** Circonstances : ne cochez que la ou les circonstances correspondant aux faits au moment de l'accident. Attention! : si aucune situation ne correspond, indiquez «O» en bas de la rubrique 12. Dans tous les cas, indiquez le nombre de cases cochées en bas de la colonne. Pour les cases 1, 2, et 17, n'omettez pas de rayer les mentions ne correspondant pas aux faits.

**RUBRIQUE 13** Croquis : Dessinez les voies, l'axe médian (même si celui-ci n'est pas matérialisé sur la chaussée), la position des véhicules au moment du choc, leur sens de circulation et leur provenance, ainsi que la signalisation verticale et horizontale et le nom des rues. Il n'est pas évident de dessiner un croquis encore moins dans les situations de stress suscitées par l'accident. N'hésitez pas à faire d'abord le croquis au brouillon. Indiquez en toutes lettres : stop, feu rouge, cédez le passage et utilisez les sigles ci-contre.

**RUBRIQUE 14** Observations : Précisez les faits qui ne sont pas prévus dans la rubrique «circonstances». Indiquez ici votre éventuel désaccord ainsi que le motif (et non au verso du constat ou chez vous). N'engagez pas votre responsabilité. Sans observation, précisez «néant».

**RUBRIQUE 15** Signature : Votre signature vous engage. Après avoir complété toutes les rubriques, signez et faites signer. Même en cas de désaccord ou si l'autre conducteur refuse de signer, signez votre partie en mentionnant votre divergence dans la rubrique 14.

## pneus changés = vies sauvées

# Changement de pneus

Le climat évolue, votre adhérence aussi ...

L'hiver approche, et cette saison s'accompagne souvent de feuilles tombées sur la chaussée, de pluie, de verglas, de neige et en résumé, de routes glissantes voire très glissantes.

Les pneus hiver permettent de conserver une meilleure adhérence et notamment dans des conditions météorologiques difficiles. Une vitesse adaptée ainsi qu'un respect primordial des distances de sécurité entre vous et le véhicule qui vous précède, vous permettront de garder la maîtrise de votre véhicule en cas de situation d'urgence.

Concernant les véhicules de notre Groupe, **le montage des pneus hivers est OBLIGATOIRE du 1er octobre 2009 au 31 mars 2010.**

En cas d'accident et en l'absence de pneus hiver, l'assurance ne

couvrira aucun dégât. Les réparations, voir le remplacement du véhicule, seront alors entièrement à la charge du Groupe et ces frais seront directement répercutés au conducteur.

Dans ces circonstances, ces manquements relèvent de la faute grave pouvant nous amener à engager une procédure de licenciement à l'encontre du contrevenant.

Concernant les véhicules privés, nous ne pouvons que vous conseiller d'équiper votre véhicule de pneus hiver, vous améliorez ainsi votre sécurité et celle de vos passagers.



## Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

- M. Emmanuel GARY a épousé Sylvie le 27/06/09
- M. Franck LABITTE a épousé Nadia le 27/06/09
- M. Frédéric VARNIER a épousé Elodie le 18/07/09
- M. Saïd EL MOUDENE a épousé Christelle le 24/07/09
- M. Xavier LABDANT a épousé Cécile le 11/07/09
- M. Julien MENNEVRET a épousé Astrid le 08/08/09
- M. Emmanuel COOMANS a épousé Linda le 22/08/09
- Mr Charles DIEMER a épousé Rosa-Anna le 05/09/09



Nous présentons tous nos voeux de bonheur aux nombreux heureux mariés du groupe P.E.A.C.E.

## Carnet rose

Groupe PEACE



- Jan KUROWSKI le 30 juin 2009
- Khawatr ABDELHANINE le 30 juin 2009
- Maëlys MILLOTTE le 30 juillet 2009
- Hélène CONTINOLO le 04 août 2009
- Lou NOVA le 10 août 2009
- Nathaël LUCAS le 12 août 2009
- Noha CROMBET le 28 août 2009
- Léna VENDEVILLE le 01 septembre 2009
- Timéo IMBERT le 08 septembre 2009

Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.

## Chassé croisé

Service du personnel



Le service du personnel de la société TRADEVIA se voit réorganisé suite au départ de Justine MOLLE-PEYRONEL qui nous a quitté pour se rapprocher de son domicile et poursuivre son plan de carrière, nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

C'est Sabine NOVA, que les collaborateurs d'INTERMEAT Luxembourg connaissent bien, qui remplacera, poste pour poste, Justine, et qui aura ainsi comme mission principale la gestion de la paye et du personnel de TRADEVIA (missions qu'elle remplissait précédemment sur INTERMEAT Services Luxembourg).

Souhaitons à Sabine une adaptation facile à la législation française, qui avec ses méandres et ses subtilités, saura lui donner du fil à retordre mais qui sera également un beau challenge que ne manquera pas de relever Sabine. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions.

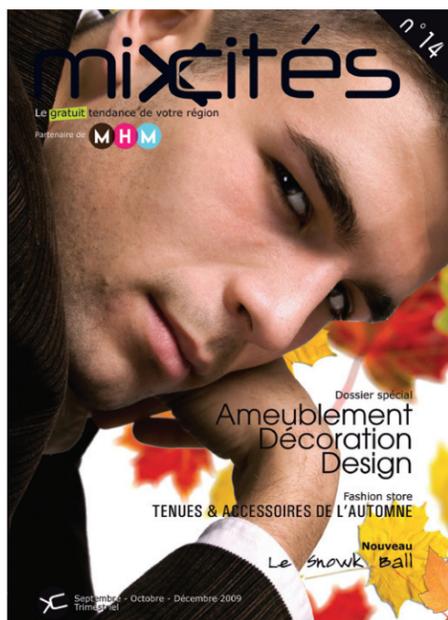
## Mixités

Le numéro 14 annonce l'automne

cape cod

Notre magazine Mixités vit au rythme des saisons et vous accompagne en ce début d'automne pour vous faire découvrir les dernières tendances ameublement, décoration et design pour votre intérieur.

Ne manquez pas l'interview exclusif d'Agnes Crepin ... Vous ne la connaissez pas encore ? Alors feuillotez vite notre dernier magazine pour en savoir plus (vous trouverez la version numérique sur notre site [www.mixcites.com](http://www.mixcites.com)).



Notre Client :



**POUJOL EST**  
à Sarreguemines  
(France)

Groupe PEACE

le site de production :

POUJOL  
(Sarreguemines)

## Site de production

Responsable de Site :

**Gilles RICHARD**

Effectif moyen :

**12 collaborateurs**

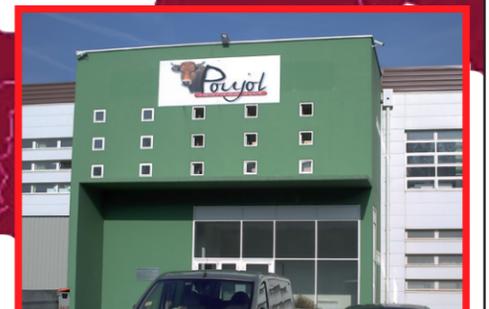
Type de production :

**Déossage/Parage Boeuf**

Volumes :

**70 tonnes PAD/semaine**

Nos collaborateurs :



# GRIPPE A H1/N1

# RISQUE Pandémique

Information et prévention

Groupe PEACE

Que ceux qui ignorent que nous sommes en risque pandémique du virus de la Grippe A (H1/N1) lèvent le doigt !

La vague, sans précédent, de médiatisation concernant le virus de la grippe A (H1/N1) tel un tsunami déferle sur toutes les ondes qu'elles soient encore herziennes, satellites, ou numériques..

Mais comme le précise simplement M. LAURENT dans son Edito, le fameux principe de précaution prévaut et nous oriente quand à notre politique de management de la sécurité et de la santé au travail.

A l'heure où nous publions cet article, la pandémie n'est pas ce qu'elle devrait être, mais rien ne prouve qu'elle n'atteindra pas les modèles statistiques initialement prévus par les scientifiques.

Toujours est il que nous nous devons de réagir face à un tel risque potentiel. Nous avons pris très tôt les devants en vous informant individuellement et par courrier par l'intermédiaire de notre lettre CARAFASH INFOS N°2.

A cela nous avons aussitôt créé avec le soutien efficace de notre Responsable Informatique, Arnaud SEEMANN, un site web dédié au risque pandémique et laissant une large place à l'information.

A ce stade de la pandémie la circulation de l'information et de la communication revêt un caractère capital.

C'est pourquoi nous insistons sur le besoin que nous avons de recueillir des informations fiables et vérifiées concernant l'état de santé de nos collaborateurs.

Nous vous demandons par conséquent de nous avertir en temps réel de l'évolution d'une pathologie vous touchant, vous ou vos proches, où les symptômes seraient apparentés à ceux de la grippe A (H1/N1).

Aussi nous vous demandons de privilégier l'adresse mail prévue à cet effet [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com) afin de ne pas encombrer les standards téléphoniques des sièges administratifs. Laissez nous vos coordonnées et nous vous rappellerons pour prendre de vos nouvelles.



Nous vous recommandons de prendre connaissance, si ce n'est déjà fait, des informations et des précautions formalisées sur notre site web dédié : [www.pandemie.groupe-peace.com](http://www.pandemie.groupe-peace.com).

Nous vous rappelons également la nécessité de consulter régulièrement notre site qui est mis à jour quasiment tous les jours.

**CARAFASH INFOS**

Communication Direction Groupe et Service Sécurité Groupe

**RISQUE PANDEMIQUE A(H1N1)**

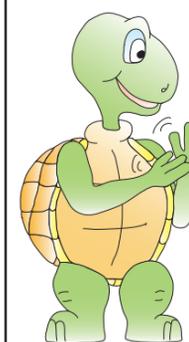
**LE LAVAGE DES MAINS**

**RAPPEL :**

**De l'importance d'être à jour :**

**De l'importance d'être à jour :**

## Point Sécurité Commentaires généraux T3 2009



### Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

Nous nous rapprochons dangereusement du plafond que nous nous sommes fixés. Nous notons une recrudescence des accidents et des incidents, notamment sur le territoire belge.

C'est l'ensemble de la ligne hiérarchique qui doit se mobiliser pour rétablir la situation. Nous en appelons à la responsabilité des RSP, des RTE et des DTC.

**Reffet de la politique sécurité sur le terrain :** Nous notons des disparités dans l'application de notre politique, nous notons également que la ligne hiérarchique n'exerce plus le niveau d'application et de vigilance que requiert une politique sécurité.

Nous allons mettre l'accent sur l'encadrement qui sera ensuite la courroie de transmission pour régulariser la situation.

En soi rien n'est catastrophique mais nous voulons maintenir le niveau qui est le nôtre depuis ces dix dernières années. Alors chacun doit s'y mettre et suivre les consignes maintes fois répétées.

### Commentaires par société

**TRADEVIA :** les résultats sont en retrait par rapport à l'année 2008. Certains sites affichent trop d'accidents ou d'incidents et font ainsi remonter les statistiques de ces 3 premiers trimestres.

Gageons que le dernier trimestre soit meilleur et nous permette de bien terminer l'année.

**Résultats**

TRADEVIA	Nb	7
INT.LUX.		16
INT.SUISSE		1
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>

Objectifs (*)	Nb	9
TRADEVIA		16
INT.LUX.		1
INT.SUISSE		1
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>

(\*) 7% des effectifs

### Commentaires par société (suite)

#### INTERMEAT Luxembourg :

Le début d'année s'annonçait prometteur, nous avions en ligne de mire un bon millésime ... Mais quelques mois plus tard, la dure réalité du terrain nous amène à un peu plus de retenue. Les résultats affichés sont "comme calqués" sur le plafond à ne pas dépasser ... Nous fleurtons ainsi avec la zone rouge, celle dans laquelle nous ne voulons plus aller ...

Que tout le monde se reprenne et assume ses responsabilités. La politique sécurité, telle qu'elle est définie, doit être appliquée sans faille et rigoureusement.

Si tout la ligne hiérarchique remet au coeur de ses différentes missions la sécurité, alors les résultats seront au rendez-vous !

#### INTERMEAT Suisse :

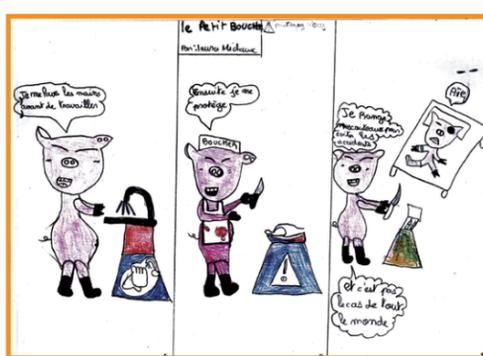
l'accident déclaré sur la Suisse est "tombé" pendant la phase rédactionnelle de la présente lettre ! Ainsi la société IS Suisse connaît son premier AT. Il s'agit d'une glissade dont les conséquences auraient pu être, pour la victime, bien plus importantes. Heureusement, plus de peur que de mal, souhaitons lui un bon rétablissement.

## Concours DESSIN RESULTATS «CARAPEACE, l'hygiène c'est son domaine!»

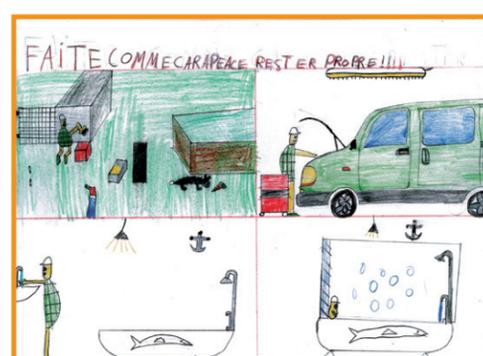
Et les gagnants sont .... La 6ème édition de notre concours de dessin a connu un franc succès avec pas moins d'une cinquantaine d'enfants de salariés qui se sont exprimés sur le thème de l'hygiène.

Nous profitons ainsi de l'occasion pour remercier l'ensemble des participants qui recevront très prochainement leur petit cadeau surprise.

Nous vous présentons les lauréats de chaque catégorie ainsi que leurs belles réalisations qui ont reçu les félicitations du jury qui rappelle est composé de membres des services administratifs (pour la note artistique), du CHS-CT TRADEVIA (pour l'ensemble de la composition) et du service sécurité Groupe (pour le message sécurité). Les gagnants recevront également rapidement leur cadeau surprise.



Laura MICHAUX (10 ans)



Florian CONSTANTIN (11 ans)

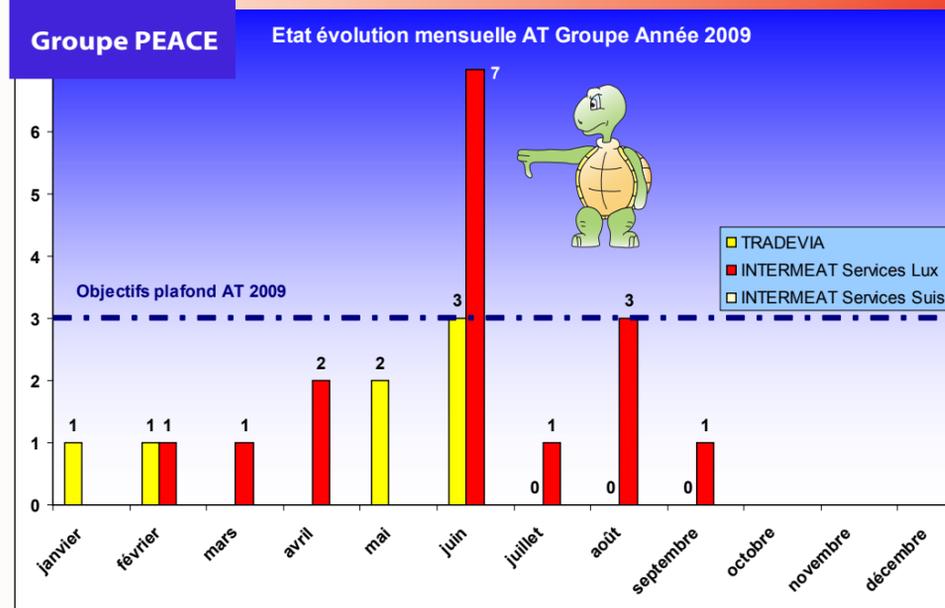


Corentin CROMBET (14 ans)



Marine FONTAINE (6 ans)

## Résultats trimestriel Sécurité T1, T2 et T3 année 2009



**APPEL à candidature**

Renouvellement du CHST-CT

Les mandats des membres actuels du CHSCT arrivent bientôt à expiration. Pour renouveler cette institution nous avons besoin de vous ! Le CHSCT est une institution représentative du personnel qui a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Ce comité contribue à la prévention des risques professionnels. Il est consulté ou informé par l'employeur préalablement à toute décision portant sur ces domaines. Il assure par ailleurs un travail d'enquête et propose des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Le CHSCT se réunit tous les trimestres à l'initiative de l'employeur. Les membres du CHSCT sont désignés par les membres élus de la délégation unique du Personnel. **Les candidatures sont libres.** Chaque membre sera élu pour une durée de deux ans et bénéficiera d'une formation nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le mandat est renouvelable...

Appelez nous ! au **03.87.64.67.14** ou sur [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)  
(les candidatures sont réservées exclusivement aux salariés TRADEVIA)